



Vitry-le-François

Le 6 avril 2017

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**Compte-rendu de la séance du  
Jeudi 30 mars 2017**

---

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 30 mars 2017 à 18 H 00, à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS.

Ce Conseil Municipal s'est réuni conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. BOUQUET, Mme DOREMUS, MM. MOUTON, BURCKEL, Mme COLLIN, M. LALOUETTE, Mme VEGA, MM. TINDILLIERE, MIRAN, Mme SERRE, M. TESTA, Mmes LEPAGE, COLSON, COMPAGNON (jusqu'à 20h30), M. GONTHIER, Mme GUERIN, M. ROCH, Mme BARTOLOMEO, M. KOENIG, Mme GOUILLY, MM. DEMANGE, REMY, Mme BERTRAND, M. BIARD, Mme ALIPS (à partir de 18h10), M. HARLE.

**Absents** : Mmes POINCEAUX, RIGAL, M. BENETON jusqu'à 18h15.

**Absents excusés** : Mmes REOLON, JACQUEMOT, MM. AIME, DUCHENE.

5 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme REOLON donne pouvoir à Mme SERRE ;
- ✓ Mme JACQUEMOT donne pouvoir à M. ROCH ;
- ✓ M. AIME donne pouvoir à Mme DOREMUS ;
- ✓ M. DUCHENE donne pouvoir à Mme ALIPS.
- ✓ Mme COMPAGNON donne pouvoir à M. LALOUETTE à partir de 20h30.

LE CONSEIL,

↳ **DESIGNE** Monsieur Christian GONTHIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

Arrivée de Mme ALIPS à partir de 18h10.

M. BENETON déclare en s'adressant à Monsieur le Maire :

*Pour la venue du Président de la République François HOLLANDE, tous les conseillers municipaux ont été invités mais ces invitations étaient sélectives car les élus du Front National n'ont eu que l'information une fois que la cérémonie était passée. Je ne sais pas ce que vous craigniez mais sachez que nous nous serions montrés polis envers le Président de la République que nous respectons. Je dois néanmoins vous remercier, ça m'a évité de serrer la main au fossoyeur de la France !*

*Deuxièmement il y a des principes car nous sommes prévenus 1,5 jour avant comme pour VITRY MAG et pour certaine commission.*

*Il est vrai que nous sommes des élus de 3<sup>ème</sup> rang. Il est à rappeler qu'aux dernières élections nous avons fait 42,5 % des suffrages.*

*S'agissant de La salamandre d'hier, il a été annoncé que j'allais démissionner, je ne démissionnerai pas, je n'ai pas non plus changé de sexe, j'aime trop les femmes et encore moins je ne rejoindrai pas MACRON.*

*Au Front National on respecte nos supérieurs, pas comme au parti socialiste on ne rejoint pas MACRON comme l'a fait Monsieur le 1<sup>er</sup> Ministre.*

*Par conséquent étant des gens à montrer du doigt nous allons boycotter cette séance, nous vous souhaitons une bonne séance. Bonne soirée Messieurs Mesdames.*

M. le Maire répond que d'une part il n'y a pas trois catégories d'élus.

D'autre part ce n'est pas le lieu pour régler des comptes avec L'Union. Il faut protéger la liberté de la presse.

De plus concernant votre implication locale nous avons reçu de l'INSEE un avis que vous étiez radié des listes électorales et que vous viviez en Seine et Marne. Vous n'êtes donc plus un électeur vitryat. C'est une façon singulière de concevoir votre rôle d' élu départemental.

S'agissant des invitations, nous avons eu un choix à faire qui a été défini par le protocole de la Présidence de la République. Nous avons eu un programme défini au dernier moment. Les invitations ont été adressées par mail et il se trouve que l'opposition n'a pas communiqué d'adresse de messagerie. Les invitations ont donc été déposées dans les boîtes aux lettres.

S'agissant des difficultés avec le service communication, sur ce point, nous sommes comptable d'une erreur de sollicitation de notre part de la sensibilité que vous représentez pour la tribune dans le journal municipal. Et là encore vous n'avez pas communiqué vos adresses mails alors que nous sommes au 21<sup>ème</sup> siècle dans une démarche de dématérialisation. Vous avez été quand même relancé par téléphone avant le bouclage du journal.

M. BENETON ajoute qu'il n'y a pas d'obligation à avoir une adresse mail et Mme POINCEAUX possède une adresse de messagerie. Elle n'a pas eu davantage d'information.

Mmes POINCEAUX, RIGAL et M. BENETON quittent la séance à 18h15.

LE CONSEIL,

↳ **ADOpte**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2017.

**Passant à l'ordre du jour ;**

**Recensement économique des marchés publics - Année 2016**

↳ **PREND CONNAISSANCE** du recensement économique des marchés de l'année 2016.

**Délibération n°1 : Archives - Dépôt des registres d'état civil de la commune - Période 1881-1896**

↳ **ACCEPTe**, à l'unanimité, le dépôt aux Archives départementales des registres d'état civil pour la période 1881-1896 ;

↳ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

## **Délibération n°2 : Distribution publique d'électricité - Modification des statuts de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER**

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER afin d'en enlever la compétence facultative suivante : «Distribution publique d'électricité confiée au S.I.E.M., à l'exclusion des enfouissements de réseaux de télécommunication réalisés en coordination avec les travaux électriques».

## **Délibération n°3 : Budget primitif 2017**

↳ **ARRETE**, par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), à la somme de 25.134.060,00 € tant en recettes qu'en dépenses toutes sections confondues, le budget primitif 2017.

## **Délibération n°4 : Produit des contributions directes 2017 - Vote des taux**

↳ **DECIDE**, par 25 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), pour 2017 la diminution proportionnelle des taux d'imposition des taxes directes locales ;

↳ **FIXE**, par 25 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), les taux d'imposition pour 2017 à :

- pour la taxe d'habitation 21,96 %,
  - pour la taxe foncière (bâti) 23,88 %,
  - pour la taxe foncière (non bâti) 22,56 %,
- (Soit une baisse des taux de 1,63 %) ;

↳ **DIT**, par 25 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2017.

## **Délibération n°5 : Demande de garantie d'emprunt - VITRY HABITAT - Construction de logements locatifs P.L.A.I. et P.L.U.S. - Rue du Bas Village - Prêt Caisse des dépôts et consignations 1.020.000,00 €**

↳ **ACCORDE**, par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement de prêts d'un montant total de 1.020.000,00 € souscrits par VITRY HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n°60308 et 60309, constitués d'une ligne de prêt chacun ;

↳ **ACCORDE**, par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Cette garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par VITRY HABITAT dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;

↳ **S'ENGAGE**, par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations à se le substituer dans les meilleurs délais à VITRY HABITAT pour paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

↳ **S'ENGAGE**, par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

↳ **AUTORISE**, par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A. d'HLM VITRY HABITAT et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

**Délibération n°6 : Demande de garantie d'emprunt - Le Foyer Rémois - Construction d'une Gendarmerie à VITRY-LE-FRANÇOIS - Prêt La Banque Postale - 15.792.000,00 €**

↳ **ACCORDE**, par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 15.792.000,00 € souscrit par la S.A. d'H.L.M. FOYER REMOIS auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° LBP-0001988, constitué d'une ligne du prêt ;

↳ **ACCORDE**, par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale du contrat de prêt augmentée d'un délai de trois mois et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Cette garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. d'H.L.M. FOYER REMOIS dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;

↳ **S'ENGAGE**, par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), sur notification de l'impayé par lettre recommandée de La Banque Postale, à se substituer dans les meilleurs délais à la S.A. d'H.L.M. le FOYER REMOIS pour paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

↳ **S'ENGAGE**, par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

↳ **AUTORISE**, par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre la Banque Postale et la S.A. d'H.L.M. FOYER REMOIS et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

#### **Délibération n°7 : Demande de garantie d'emprunt - Groupe hospitalier du Der - Construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - Rue Charles Simon - Accord de principe**

↳ **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, le principe d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 4.950.000,00 € qui sera souscrit par le GROUPE HOSPITALIER DU DER, sous réserve de l'obtention des garanties complémentaires pour couvrir l'intégralité du montant emprunté ;

↳ **AUTORISE**, à l'unanimité, le GROUPE HOSPITALIER DU DER à se prévaloir du bénéfice de cette garantie au cours des négociations avec les organismes financiers susceptibles d'accompagner l'opération.

#### **Délibération n°8 : Travaux à l'école Pierre et Marie Curie à VITRY-LE-FRANÇOIS - Délégation de maîtrise d'ouvrage**

↳ **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, que la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS délègue à la Communauté de Communes une partie des travaux d'isolation thermique des locaux du groupe scolaire Pierre et Marie Curie ;

↳ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce projet ;

↳ **DIT**, à l'unanimité, que la participation de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'élève à 56.545,00 € maximum, déduction faite des subventions obtenues, et sera appelée sur la base des factures justificatives.

#### **Délibération n°9 : Travaux dans les écoles - Mise en place de fonds de concours**

↳ **APPROUVE**, par 25 avis favorables, 1 avis contraire (M. BIARD) et 4 abstentions (Mme BERTRAND, M. DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), les plans de financement détaillés et les fonds de concours correspondants pour les écoles Pierre et Marie Curie et Jules Ferry ;

↳ **DIT**, par 25 avis favorables, 1 avis contraire (M. BIARD) et 4 abstentions (Mme BERTRAND, M. DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), que les dépenses correspondantes seront inscrites à notre budget 2017 ;

↳ **AUTORISE**, par 25 avis favorables, 1 avis contraire (M. BIARD) et 4 abstentions (Mme BERTRAND, M. DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants.

#### **Délibération n°10 : Quartier du Bas-Village - Rétrocessions foncières entre la Ville et la société VITRY-HABITAT**

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet d'échange foncier sans soulte entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et la société VITRY HABITAT, à confirmer par le géomètre ;

↳ **APPROUVE**, à l'unanimité, les changements de domanialité qui en résultent ;

- ✚ **PREND ACTE**, à l'unanimité, du fait qu'une partie de l'emprise à dégager de la rue du Bas-Village ne sera plus affectée à un usage public ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure de déclassement du domaine public communal de l'emprise correspondante, à savoir une portion de 7 m<sup>2</sup> environ à prendre sur la rue du Bas-Village, et accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir, qui seront passés en l'étude de Maître GUERDER, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les dépenses et les recettes ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

#### **Délibération n°10 bis : Cession d'un terrain 10 Ruelle du bac à VITRY-LE-FRANÇOIS**

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession des parcelles cadastrées section AE 1345 et 1382 à Madame LACOLLE Rachelle, demeurant 22 rue du Chêne Vert à VITRY-LE-FRANÇOIS, pour une superficie de 550 m<sup>2</sup> ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir qui sera passé en l'étude de Maître GUERDER, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que la recette ainsi engendrée sera imputée au budget correspondant.

#### **Délibération n°11 : Etudes pour la mise en œuvre du projet urbain au Hamois - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, le lancement d'une étude pour la mise en œuvre du projet urbain au Hamois ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, à signer le marché avec l'entreprise retenue, et à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de tous les partenaires pouvant être appelés pour ce projet ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits nécessaires seront inscrits à nos budgets 2017 et 2018.

#### **Délibération n°12 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet**

- ✚ **DECIDE**, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison d'un temps d'emploi hebdomadaire de 24/35° ;
- ✚ **MODIFIE ET APPROUVE**, à l'unanimité, en conséquence, le tableau des effectifs ;

- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cet emploi ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits nécessaires à cette nomination sont inscrits au budget 2017 et suivants.

#### **Délibération n°13 : Tableau des effectifs - Prise en compte de la refonte des carrières des agents de la fonction publique**

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, le tableau des effectifs annexé à la délibération.

#### **Délibération n°14 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet**

- ✚ **DECIDE**, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- ✚ **MODIFIE ET APPROUVE**, à l'unanimité, en conséquence, le tableau des effectifs ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cet emploi ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 et aux budgets suivants.

Départ de Mme COMPAGNON à partir de 20h30 (pouvoir à M. LALOUETTE).

#### **Délibération n°15 : Autorisation de recruter un attaché territorial contractuel à temps complet**

- ✚ **AUTORISE**, par 25 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au recrutement d'un attaché territorial contractuel, selon les conditions fixées par l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de trois ans renouvelable une fois, pour exercer les fonctions de Directeur des Ressources Humaines ;
- ✚ **DIT**, par 25 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), que la rémunération de cet agent sera calculée en fonction de son expérience professionnelle et du niveau de formation, sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux (IB 434/IM 383 1<sup>er</sup> échelon à IB 810/ IM 664 11<sup>ème</sup> et dernier échelon) ;
- ✚ **AUTORISE**, par 25 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;
- ✚ **DIT**, par 25 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE), que les crédits nécessaires à ces recrutements seront inscrits au budget 2017 et aux budgets suivants.

#### **Délibération n°16 : Régime indemnitaire - Modification de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.)**

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications et compléments apportés au versement de l'I.F.C.E. selon le dispositif présenté ;

- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, que le montant de référence du calcul de l'I.F.C.E. soit celui de l'I.F.T.S. de 2° catégorie assortie d'un coefficient de 5 ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à fixer les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits aux budgets ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits nécessaires à l'affectation de l'I.F.C.E. seront inscrits au budget 2017 et suivants.

**Délibération n°17 : Régime indemnitaire - Mise en conformité du régime indemnitaire pour les grades n'ayant pas adhéré au R.I.F.S.E.E.P.**

- ✚ **MAINTIENT**, à l'unanimité, au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, le régime indemnitaire mis à jour quand l'appartenance à un cadre d'emploi non transposable le justifie ;
- ✚ **DECIDE**, à l'unanimité, que le coefficient d'attribution individuelle de chaque agent continuera d'être déterminé en tenant compte des fonctions exercées, de la technicité particulière nécessaire pour occuper le poste détenu, du volume budgétaire géré, du nombre d'agents encadrés, et des sujétions particulières ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que ces indemnités seront versées mensuellement et seront attribuées par décision individuelle du Maire ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que ces primes et indemnités seront soumises aux modulations pour indisponibilité physique prévues dans la délibération relative au R.I.F.S.E.E.P. ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 et seront inscrits aux budgets suivants.

**Délibération n°18 : Reclassement et taux de promotion**

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, les taux de promotions, fixés pour chaque avancement de grade, tels que précisés dans l'annexe à la délibération ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que ces nouvelles dispositions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date à laquelle les nouveaux grades ont été créés et qu'elles pourront être modifiées à tout moment par notre Conseil Municipal après un nouvel avis du comité technique.

**Délibération n°19 : Autorisation donnée au Maire de signer des avenants**

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, les avenants à passer avec les sociétés LOCATION ECHAFAUDAGES FREGONESE ET FILS, COANUS et VITRAIL SAINT GEORGES ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondant ainsi que tous les documents relatifs à ces affaires ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017.

**Délibération n°20 : Une Place au Soleil 2017 - Vitry Plage - Encarts publicitaires**

- ✚ **FIXE**, à l'unanimité, la location de l'emplacement publicitaire sur la clôture de l'espace jeux sur la base des tarifs présentés.



## **Délibération n°21 : Contrat Enfance et Jeunesse 2014-2017 - Avenant n°2**

- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 de la convention d'objectifs et de financement relative au Contrat Enfance Jeunesse conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

## **Délibération n°22 : Dotations Politique de la Ville - Programmation 2017 - Demandes de subventions**

- ✚ **DECIDE**, à l'unanimité, de retenir les actions suivantes comme constitutives de notre programme d'actions éligibles à la Dotation Politique de la Ville :
- le soutien au Centre Social et Culturel,
  - l'activité du service social de déplacement urbain,
  - la construction du centre aquatique dans le cadre d'un partenariat financier avec la Communauté de Communes, maître d'ouvrage de ce projet ;
- ✚ **DECIDE**, à l'unanimité, de solliciter, pour ces actions, les partenaires financeurs aux taux de subvention les plus élevés possibles ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers et la convention avec la Communauté de Communes à intervenir se rapportant à la mise en œuvre des conventions liées à ce programme ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les dépenses correspondant à la mise en œuvre de ces actions seront inscrites aux budgets correspondants et que les recettes seront imputées à l'article 74837 - Unité d'analyse A000.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux d'accepter d'ajouter à l'ordre du jour une délibération, qui a été déposée sur table et qui a pour objet la modification des financements de deux dossiers précédemment présentés à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

- ✚ Adopté à l'unanimité.

## **Délibération n°23 : Dotation d'équipement des territoires ruraux - Demande à l'Etat et propositions d'affectation**

- ✚ **RAPPORTE**, à l'unanimité, partiellement la délibération n°6 du 9 février 2017
- ✚ **SOLLICITE**, à l'unanimité, pour l'année 2017, le bénéfice de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et des autres partenaires potentiels pour le financement des programmes énoncés aux taux les plus élevés possibles ;
- ✚ **ARRETE**, à l'unanimité, les plans de financement suivants :
- Aménagement de voies douces, Faubourg de Saint-Dizier vers MAROLLES :  
Coût : 58.330,00 € H.T.  
financé par :  
D.E.T.R. (20 %) : 11.666,00 €  
Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (40 %) : 23.332,00 €  
Conseil Départemental de la Marne (20 %) : 11.666,00 €  
Fonds propres (20 %) : 11.666,00 €

- Aménagement du parvis de l'Hôtel de Ville :

Coût estimé : 125.150,00 € H.T.

financé par :

Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (40 %) : 50.060,00 €

Fonds propres (60 %) : 75.190,00 € ;

- ↳ **SOLLICITE**, à l'unanimité, des subventions du Département de la Marne et du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local, au taux le plus élevé possible, pour les opérations où le cumul des subventions est possible avec la D.E.T.R..

M. le Maire remercie les services de la direction générale, des finances, des techniques et toutes celles et ceux qui ont contribué à la préparation de ces dossiers.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.**



**LE MAIRE,**

  
**Jean-Pierre BOUQUET**